

Province de Québec Municipalité
de la Paroisse des Saints-
Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Sonia Lemay, adjointe et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-05-058

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyée par Christine Marchand et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois avril ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année en juin et décembre ;
- 7. Rapport des comités ;**
 - 7.1 Régie des 3 Monts
 - 7.2 Demande pour acheter un nouveau lecteur sans fil pour la bibliothèque
 - 7.3 Demande de retirer les frais de retard pour le retour des livres à la bibliothèque
 - 7.4 Autorisation pour assister à la rencontre annuelle de la bibliothèque
 - 7.5 Cadeau nouvelle naissance
 - 7.6 Comité environnement
- 8. Administration ;**
 - 8.1 Demande de la Croix Rouge pour don aux inondations
 - 8.2 Demande du Comité des Fêtes
 - 8.3 Renouvellement de la police d'assurance au coût de 19 297.00\$
 - 8.4 Acceptation du projet étudiant
 - 8.5 Ouverture des soumissions pour la tonte du gazon
 - 8.6 Résolution pour faire une demande au FDT de la MRC pour utiliser les fonds (amélioration des services offerts aux citoyens)

- 8.7 Modification au règlement d'emprunt # 280
- 8.8 Avis de motion de la politique du traitement des plaintes par la municipalité (demande de soumission publique)
- 8.9 Politique visant à contrôler le harcèlement (étudiant)
- 9. Aqueduc et égouts ;**
- 9.1 Autorisation d'effectuer l'emprunt à la caisse lorsque nous aurons reçu la lettre de confirmation du ministre
- 9.2 Demande d'autorisation au Ministère des Transports lors de travaux prévus du réseau pluvial
- 9.3 Demande de soumission pour une firme de laboratoire pour la qualité des sols et des matériaux
- 10. Sécurité publique ;**
- 10.1 Programme d'aide financière lors de sinistres
- 11. Voirie ;**
- 11.1 Niveleuse
- 11.2 Rencontre avec l'inspecteur municipal : aqueduc, égout, voirie et règlement
- 12. Urbanisme et environnement ;**
- 12.1 Demande de RAPPEL d'une cotisation annuelle au montant de 200.00\$
- 13. Loisirs et culture ;**
- 14. Affaires diverses ;**
- 14.1 Liste de la correspondance
- 14.2 VARIA
- a) Abonnement annuel Cantonnier
- b) Livret de la politique familiale
- 15. Période de questions ;**
- 16. Levée de la séance.**

2019-05-059 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} avril 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

| | |
|--------------------|-------------|
| Salaire des élus : | 3 118.80 \$ |
| Salaire DG : | 2 867.10 \$ |
| DAS mensuel : | 4 534.50 \$ |
| Bell mobilité | 53.99 \$ |
| Sogetel | 507.06 \$ |
| Hydro Québec | 256.80 \$ |

2019-05-060 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **102 094.01 \$** a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

| | |
|--|-----------|
| Société Canadienne des postes (Bla Bla) | 29.56 |
| Receveur général du Canada (DAS) | 1 328.10 |
| Ministre du Revenu du Québec (DAS) | 3 206.40 |
| Visa Desjardins (divers achats) | 278.51 |
| Épicerie du Coin (repas - cabane à sucre) | 1 089.96 |
| Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour, fourni., bulletins - élection) | 1 452.03 |
| Société Canadienne des postes (lettre recommandée) | 12.15 |
| Sogetel (avril) | 245.47 |
| MRC d'Arthabaska (quote-part #3) | 29 782.00 |
| André Henri, maire | 900.00 |
| Michel Prince, conseiller | 369.80 |
| Christine Marchand, conseillère | 369.80 |
| Laurent Garneau, conseiller | 369.80 |
| Claude Caron, conseiller | 369.80 |
| Jonatan Roux, conseiller | 369.80 |
| Gilles Gosselin, conseiller | 369.80 |
| Bell Mobilité inc. (avril) | 53.99 |
| Buropro (avril) | 426.84 |
| La Capitale (mai) | 914.78 |
| Épicerie du Coin (achats divers / avril) | 48.53 |
| Entretien général Lemay (travaux divers) | 1 885.59 |
| Excavation Marquis Tardif inc. (6 vers. déneige., nettoyer fossés, etc.) | 16 830.65 |
| Eurofins Environex (avril) | 217.30 |
| Gesterra (mars & avril) | 4 728.30 |
| Hydro-Québec (éclairage public / mars) | 256.80 |
| Sogetel (mai) | 258.59 |
| Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat) | 3 891.87 |
| Vivaco Groupe Coopératif (avril) | 114.31 |
| ADMQ (inscription congrès) | 619.72 |
| Dicom (colis) | 12.59 |
| Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour - Lois mun.) | 158.84 |
| Génératrice Drummond (inspection préventive) | 477.15 |
| Planète Jardin (revue / bibliothèque) | 51.74 |
| PG Solutions (comptes de taxes) | 423.28 |

| | |
|---|----------------------|
| Les Pompes Garand inc. (réparations / aqueduc) | 863.04 |
| Groupe Ultima inc. (prime annuelle) | 19 297.00 |
| Veolia (fournitures / aqueduc) | 147.90 |
| Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture) | 570.16 |
| Total du salaire de la D.G. : | 2 867.10 |
| Total des salaires & déplacements : | 6 434.96 |
| TOTAL : | 102 094.01 \$ |

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

7. RAPPORT DES COMITÉS :

2019-05-061 7.1 DOSSIER CASERNE RÉGIE DES 3 MONTS

Demande de plus d'information concernant la valeur marchande du bâtiment et du terrain adjacent.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que cette demande soit présentée au conseil d'administration de la Régie des 3 Monts.

2019-05-062 7.2 DEMANDE POUR ACHETER UN NOUVEAU LECTEUR SANS FIL POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat d'un nouveau lecteur sans fil pour la bibliothèque au montant de 139.95\$ plus taxes soit accepté.

2019-05-063 7.3 DEMANDE DE RETIRER LES FRAIS DE RETARD POUR LE RETOUR DES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte de retirer les frais de retard pour le retour des livres empruntés et rapportés en retard.

Que la municipalité se conserve le droit de faire payer par le citoyen le ou les livres perdus.

2019-05-064 7.4 AUTORISATION POUR ASSISTER À LA RENCONTRE ANNUELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

Que les frais de déplacement et autres dépenses encourues s'il y a lieu pour assister à la rencontre annuelle de la bibliothèque au mois de juin soient autorisés.

2019-05-065

7.5 CADEAU NOUVELLE NAISSANCE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat d'une carte cadeau d'une valeur de 100.00\$ provenant du magasin l'Aubainerie soit remise à la famille d'Éliana Blais comme cadeau de nouvelle naissance.

7.6 COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le comité fera publier dans le Bla Bla des articles concernant l'environnement chaque mois.

8 ADMINISTRATION ;

8.1 DEMANDE DE LA CROIX ROUGE POUR DON AUX INONDATIONS

La demande a été refusée.

2019-05-066

8.2 DEMANDE DU COMITÉ DES FÊTES

Attendu que les travaux demandés par le comité des fêtes seront financés à 70% par le fonds de développement de la MRC (selon le montant restant accordé à la municipalité) ;

Attendu qu'un don en argent au montant de 500.00\$ est également autorisé pour la traversée du lac Nicolet le 24 août 2019 ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la demande du Comité des Fêtes soit acceptée.

2019-05-067

8.3 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AU MONTANT DE 19 297.00\$

Attendu qu'une entente a été convenue en 2018 pour une période de trois (3) ans pour le renouvellement des assurances ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que notre police d'assurance pour l'année 2019 soit renouvelée au coût de 19 297.00\$.

2019-05-068

8.4 ACCEPTATION DU PROJET ÉTUDIANT

Attendu que nous avons reçu la confirmation de l'acceptation du projet étudiant 2019 ;

Attendu que l'étudiant devra travailler à la guérite et effectuer d'autres tâches connexes à la demande de son employeur ;

Attendu que les étudiants intéressés doivent apporter leur CV au bureau municipal pour le lundi 3 juin à 16 heures ;

En conséquence, il est proposé par Claude Caron, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'offre d'emploi pour étudiant soit affichée.

2019-05-069

8.5 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA TONTE DU GAZON

Attendu que nous avons reçu deux soumissions pour effectuer la tonte du gazon.

1^e soumission reçue de M. Jérémy Houle :

| | |
|--|------------|
| Avec équipements fournis par la municipalité | 2 108.00\$ |
| Équipement fourni par l'entrepreneur | 2 608.00\$ |

2^e soumission reçue d'Entretien Général Lemay :

| | |
|--|------------|
| Avec équipements fournis par la municipalité | 2 440.00\$ |
| Équipement fourni par l'entrepreneur | 2 545.00\$ |

Sur proposition de Christine Marchand appuyé par Laurent Garneau il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte la soumission d'Entretien Général Lemay avec les équipements fournis par l'entrepreneur au montant de 2 545.00\$ selon le coût net.

2019-05-070

8.6 RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE DEMANDE AU FDT (FOND DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE) DE LA MRC POUR UTILISER LES FONDS DISPONIBLES (AMÉLIORATION DES SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS)

Attendu qu'une demande doit être présentée dans le cadre du programme FDT de la MRC pour réaliser les travaux d'amélioration des services offerts aux citoyens en bordure du quai municipal ;

Attendu que les coûts prévus sont d'environ 35 000.00\$;

Attendu que nous prévoyons la construction d'une guérite, pose de gravier 0 ¾ pierre, un nouveau branchement électrique, pose de nouvelles lumières au Del, etc. ;

Sur proposition de Michel Prince appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité autorise la directrice générale à préparer et à déposer un projet à la MRC d'Arthabaska. Le financement vient du programme du FDT qui représente 70% des coûts.

2019-05-071

8.7 MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 280

ATTENDU qu'en vertu de l'article 488(2) du code municipal, la municipalité peut modifier le règlement numéro 280, avant qu'il ne soit approuvé, par résolution, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 280;

Il est, par conséquent, proposé par Claude Caron, appuyé par Laurent Garneau et résolu unanimement:

- QUE le montant de la dépense de 404 000.00 \$ indiqué au titre et à l'article 3 du règlement numéro 280 est remplacé par 527 000.00 \$;
- QUE l'article 4 du règlement numéro 280 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 404 000.00\$ sur une période de 15 ans et à approprier une somme de 123 000.00\$ du fonds général. »
- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation.

8.8 AVIS DE MOTION DE LA POLITIQUE DU TRAITEMENT DES PLAINTES PAR LA MUNICIPALITÉ (DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE)

Dossier à l'étude

2019-05-072

8.9 POLITIQUE VISANT À CONTRÔLER LE HARCÈLEMENT (ÉTUDIANT)

Sur proposition de Christine Marchand appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une politique visant à contrôler le harcèlement soit adoptée.

9. AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

2019-05-073

9.1 AUTORISATION D'EFFECTUER L'EMPRUNT À LA CAISSE LORSQUE NOUS AURONS RECU LA LETTRE DE CONFIRMATION DU MINISTRE

Attendu que nous désirons effectuer un emprunt temporaire à la caisse populaire au montant de 404 000.00\$;

Attendu qu'une lettre de la direction de l'information financière et du financement confirme que le règlement 280 a été approuvé conformément à la Loi ;

Sur proposition de Michel Prince appuyé par Claude Caron il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le maire André Henri, et la directrice générale Thérèse N. Lemay soient autorisés à signer et à effectuer l'emprunt au montant de 404 000.00\$ au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

2019-05-074

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS LORS DE TRAVAUX PRÉVUS DU RÉSEAU PLUVIAL

Attendu que nous prévoyons effectuer des travaux sur la rue Principale qui vont probablement toucher aux entrées du Village avec la possibilité d'empiéter si nécessaire sur l'emprise du Ministère des Transports.

En conséquence, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la demande soit déposée au Ministère des Transports pour obtenir l'autorisation nécessaire au besoin s'il y a lieu.

2019-05-075

9.3 DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LA QUALITÉ DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

Sur proposition de Claude Caron appuyé par Laurent Garneau il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que deux demandes de soumission par invitation soient remises à deux laboratoires pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et du sol.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

2019-05-076

10.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES

Attendu que la municipalité désire s'inscrire au programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

Attendu que l'inscription est présentée selon l'article 1.4 du programme d'aide financière.

Sur proposition de Gilles Gosselin appuyé par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la présente demande soit transmise au Ministère de la Sécurité publique.

11. VOIRIE ;

2019-05-077

11.1 NIVELEUSE

Sur proposition de Laurent Garneau appuyé par Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit présentée à la Municipalité de St-Adrien afin d'obtenir les services de la niveleuse pour l'été 2019 selon les besoins.

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Les dossiers suivants ont été discutés en séance du travail, aqueduc, égout, voirie et règlement.

2019-05-078

TRAVAUX DE VOIRIE AUTORISÉS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX JUSQU'À LA CONCURRENCE DE 20 000.00\$

Sur proposition de Christine Marchand appuyé par Jonatan Roux il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le budget alloué pour effectuer les réparations nécessaires au réseau routier soit autorisé pour un montant total de 20 000.00\$.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DEMANDE DE RAPPEL D'UNE COTISATION ANNUELLE AU MONTANT DE 200.00\$

M. Denis Perreault spécifie lors de la période de questions que ce n'est pas une cotisation, mais plutôt 20 actions à 10.00\$ ce qui veut dire une part sociale comme membre de soutien.

Cette demande a été rejetée.

13 LOISIRS ET CULTURE ;

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 CORRESPONDANCE

1. T.G.C. Construction prolongation cautionnement de soumission
2. Ministre de l'infrastructure fédéral confirmation que le gouvernement fédéral fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur essence fédéral.
3. Demande de dons pour la Fondation Réal Lavertu
4. Invitation le 29 mai de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis
5. Campagne provinciale D'arrachage de l'herbe à poux
6. Invitation à la journée de formation de l'association québécoise d'urbanisme, le 24 et 25 mai
7. Revue Famille

14.2. VARIA

2019-05-079

A) ABONNEMENT AU JOURNAL LE CANTONNIER

Sur proposition de Gilles Gosselin appuyé par Christine Marchand il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que nous acceptons l'abonnement annuel du journal le Cantonnier au coût de 50.00\$ par année.

2019-05-080

B) ACCEPTATION DU LIVRET DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Sur proposition de Michel Prince appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le livret de la politique familiale soit accepté au coût de 1 734.85\$ selon la soumission et un remboursement nous sera remis par la MRC au montant de 910.00\$.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposée par Christine Marchand à 20h00.